

## Des éléments à disposition des acteurs de l'aménagement

### De l'analyse au projet

L'analyse fonctionnelle s'inscrit dans les principes du Sdrif, de rigueur, de valorisation et d'économie d'espace qui mettent en avant des principes d'urbanisation fondés sur la compacité, la densification, des conditions de desserte pour l'ouverture à l'urbanisation et proposent une organisation reposant sur le fonctionnement systémique de l'ensemble des espaces ouverts régionaux.

Ainsi, l'analyse fonctionnelle doit permettre une appropriation et un portage de ces grands principes au niveau local, à l'échelle des communes et des intercommunalités. Il ne s'agit pas d'une étude ponctuelle mais d'une démarche qui vise à innover tous les temps et toutes les étapes des projets de territoire.

Son focus sur le fonctionnement des espaces et son ancrage dans les réalités économiques, écologiques et sociales peuvent enrichir et améliorer la conception des projets de territoire et des documents d'urbanisme. L'analyse fonctionnelle peut, par exemple, alimenter l'état initial du rapport de présentation, ainsi que la philosophie du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les mesures du document d'orientations générales (Dog). Elle peut également servir de socle à la démarche d'évaluation environnementale en permettant de mieux percevoir les impacts des projets à venir, de mieux définir les mesures à mettre en œuvre... en un mot, de **construire un projet davantage concerté et plus équilibré**.

Selon ses concepteurs, l'analyse fonctionnelle n'est pas une finalité, c'est un point de départ...

### Les principaux enseignements à en tirer

Ce qu'apporte l'analyse fonctionnelle :

- Une prise en compte de la problématique espaces ouverts (dont espaces agricoles) très en amont : meilleure intégration dans le SCoT (*Rapport de présentation, PADD, DOG, cartes, EE*)
- Une réflexion aboutie sur les espaces ouverts
- Une confrontation des enjeux espaces ouverts/espaces urbanisés
- Une concertation acteurs espaces ouverts/espaces urbanisés,
- Une large concertation des acteurs des sphères des espaces ouverts : repenser le jeu d'acteurs et décryptage des jeux d'acteurs,
- Un projet plus intégré, plus équilibré, plus durable

### Des questions en suspens...

- Une faisabilité parfois difficile, nécessitant beaucoup de temps, de moyens humains et techniques et une volonté locale marquée
- Un coût relativement élevé en raison du degré de finesse et de la multiplicité des approches
- Une articulation pour une bonne traduction dans le SCoT complexe (*PADD, DOG*) sans garantie d'une reprise et une déclinaison dans les PLU?

## Pour en savoir plus

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme île-de-France

Laure de Biasi

tél. : 01 77 49 77 49

mail : [laure.debiasi@iaurif.org](mailto:laure.debiasi@iaurif.org)

Terres en Villes

tél. : 04 76 20 68 31

mail : [accueil@terresenvilles.org](mailto:accueil@terresenvilles.org)

### Lectures :

- DE BIASI L., CHARRE S., ARBELBIDE-LETE L., « Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts. Méthodologie pour prendre en compte le fonctionnement des espaces agricoles, forestiers et naturels », Paris, IAU îdF, octobre 2009.
- IAU îdF, « Comment prendre en compte les espaces agricoles, forestiers et naturels dans l'aménagement ? », Carnets pratiques, Paris, IAU îdF (à paraître).
- IAU îdF, « Comment traiter les fronts urbains ? », Carnets pratiques, Paris, IAU îdF, mars 2010.
- AEV, CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-DEMARNE, « Guides des bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières en milieu urbanisé », septembre 2008.

# FICHE TECHNIQUE

Analyse fonctionnelle des espaces ouverts en Île-de-France



## Analyse fonctionnelle des espaces ouverts en Île-de-France

**Méthodologie pour mieux prendre en compte le fonctionnement des espaces agricoles, forestiers et naturels dans l'aménagement du territoire**

### Un outil de gouvernance

La méthode d'analyse fonctionnelle des espaces ouverts s'inscrit dans la lignée du projet de schéma directeur de la région d'Île-de-France (Sdrif) et du Grenelle de l'environnement. Cet outil propose, aux élus des collectivités territoriales et aux acteurs de l'aménagement, de porter une attention particulière aux espaces agricoles, forestiers et naturels afin d'élaborer un projet de territoire concerté et durable.

### Un outil d'aide à la décision pour les élus et acteurs de l'aménagement

Nombres d'élus et d'acteurs de l'aménagement ont exprimé la nécessité de disposer d'un nouvel outil d'expertise et d'aide à la décision pour la préservation et la valorisation des espaces ouverts. Cette demande émane d'un double constat. D'une part, **la connaissance des espaces ouverts et de leur fonctionnement est insuffisamment partagée**. D'autre part, **la préservation du foncier est nécessaire**, mais ne suffit pas à assurer la pérennité de ces zones. Il faut également garantir les conditions permettant un développement économiquement viable des activités agricoles ou forestières et un fonctionnement durable des écosystèmes.

L'analyse fonctionnelle permet ainsi de **poser les bases de la concertation** afin de concilier l'approche urbaine et l'approche « espaces ouverts », afin de **construire ensemble le projet de territoire**. Cet outil a été conçu dans la droite ligne des projets législatifs ou de planification en cours mettant en avant l'économie d'espace, la robustesse des écosystèmes, la pérennité des activités et la vitalité des territoires.



## Une commande DRIAAF et Conseil Régional

Une commande autour de 3 objectifs :

- Permettre de comprendre et expliciter le fonctionnement des espaces ouverts
- Sensibiliser et faire prendre conscience du rôle de ces espaces dans le projet de territoire
- Concilier l'approche urbaine (*intégrant la réalisation d'urbanisation, d'infrastructures...*) avec la préservation/valorisation des espaces ouverts lors de la réalisation de documents d'urbanisme

Le Conseil Régional, qui soutient avec l'État cette approche depuis l'origine, favorise sa mise en application en accompagnant financièrement les collectivités qui s'engagent dans cette démarche. La méthode, finalisée en 2009, commence à être mise en pratique dans les schémas de cohérence territoriale franciliens et se diffuse aussi sur le territoire français.



## Un engagement financier du Conseil Régional d'Île-de-France

- Aide de 60% du coût et de 70% dans le cadre d'un SCoT pour les analyses agricoles réalisées dans la zone périurbaine (*programme régional agriculture périurbaine avec un plafond de 30 000 euros*)
- Subvention complémentaire (*stratégie régionale de la biodiversité*) : 50% du coût (*plafond 50 000 ou 70 000 euros*)
- D'autres financements demeurent à trouver pour la zone rurale.

## Des compétences à mobiliser

### Une coopération technique multiacteurs

L'analyse fonctionnelle est le fruit d'un travail initié en Île-de-France en 2008 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAU idF) et la direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et la Forêt (Driaaf), en collaboration avec la direction régionale de l'Environnement (Diren) et les acteurs des sphères agricoles, forestières et des milieux naturels (*chambres d'agriculture, directions départementales de l'Équipement et de l'Agriculture, centre régional de la propriété forestière, Office national des forêts, conseil régional...*).

### Qui réalise en pratique ?

L'analyse fonctionnelle est une démarche méthodologique proposée par IAU idF et la Driaaf, adaptable selon les spécificités des secteurs. Elle est à réaliser par les acteurs locaux :

- les services techniques des organismes agricoles, forestiers... (DDEA, chambre d'agriculture...)
- des bureaux d'études sélectionnés, agences d'urbanisme, CAUE... en partenariat étroit avec les sphères agricoles, forestières et des milieux naturels



## La méthode : une approche croisée des enjeux du territoire

### Une analyse globale des espaces ouverts

Le caractère novateur de la méthode tient au fait de :

- Traiter ensemble les espaces agricoles, forestiers et naturels d'un territoire. Généralement, ces espaces sont traités dans des diagnostics différents, ce qui limite la compréhension du fonctionnement global.
- Se focaliser sur leur fonctionnement : mettre l'accent sur les circulations agricoles, les connexions écologiques, les équipements structurants... et sur les multiples fonctions que ces espaces remplissent. Cette lecture dynamique va au-delà de l'inventaire écologique ou du diagnostic agricole.
- Penser autrement le projet de territoire. En mettant en regard fonctionnement des espaces ouverts et projets d'urbanisation, l'analyse fonctionnelle doit conduire à des solutions concrètes pour concilier le développement urbain avec la viabilité des activités (agricoles et forestières) et la durabilité des écosystèmes.

### Les trois temps clés de la démarche

La méthode d'analyse fonctionnelle se veut modulable. Elle est conçue pour s'adapter à l'échelle du territoire étudié, au degré de pressions urbaines et aux caractéristiques des espaces ouverts (*secteur plus ou moins agricole, en vallée ou sur un plateau...*). Un travail d'appropriation de l'outil est nécessaire pour s'inscrire au plus près des réalités du terrain, en fonction des spécificités et du contexte. À réaliser en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme ou des projets de territoire, l'analyse fonctionnelle se déroule en trois temps.

**Un cadrage général** (1) sur les espaces ouverts propose de resituer le secteur étudié dans un contexte territorial plus large (*département, région...*) par rapport à des problématiques générales (*filières économiques...*).

Les espaces ouverts y sont présentés de manière globale, afin de faire ressortir l'armature verte du territoire par rapport à la trame des espaces urbanisés.

### Des analyses « thématiques » :

les espaces agricoles, forestiers et naturels font l'objet d'analyses fonctionnelles spécifiques (2).

Ces dernières ont pour objectif de donner une traduction spatiale du fonctionnement économique, environnemental et social de chaque type d'espace.

Elles permettent de dégager les principaux enjeux liés à la pérennité de ces espaces et des activités dont ils sont le support, tout en livrant des leviers d'action aux élus et aux aménageurs.

**Une synthèse générale sur les espaces ouverts**, (3) permet de mettre en exergue le fonctionnement des espaces ouverts, de définir les principaux enjeux et de donner des pistes pour pérenniser, valoriser ou restaurer ce système fonctionnel.

